

Démission cdd saisonnier

Par Lilie2909, le 12/09/2019 à 14:48

Bonjour,

Mon fils a commencé un cdd saisonnier hier matin.

Il voudrait arrêter le plus tôt possible.

Peut-il démissionné pendant sa période d'essai ? Si oui est-ce qu'il y a un minimum de jours de préavis

Contrat: 35h

Periode essai: 21 jours

Pas de date de fin de contrat

Il a signé un TESA

Merci d'avance pour vos réponse

Merci

Par morobar, le 13/09/2019 à 09:45

La démissipon n'existe pas en CDD.

Par contre durant la période d'essai il peut rompre le contrat à tout moment.

préavis 24 h durant les 8 premeirs jours et 48h après.

[quote]

| as de date de fin de contrat | |
|---------------------------------------|--|
| quote] ossible selon motif du CDD. | |
| | |